

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 5 février 2024 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – P. HEIDELBERGER – D. ROTH - M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) – C. PAUGET – R. MERLEAU - N. BLOUQUY – M. BIRNER - D. PORTEILLA FOURNIER – R. PERRET – D. DEVISCOURT

ABSENTES EXCUSEES : L. TAQUET (procuration à D. ROTH) - E. HEDRICH (procuration à J. DUBOUT) – J. PETRY (procuration à E. MARTIN) – F. PERRET (procuration à R. PERRET)

ABSENTS : C. ROBERT – P. STEINMANN

Le maire demande au conseil municipal de l'ajout d'une délibération :
- **La convention pour le café des parents.**

Le conseil donne son accord.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Patrick HEIDELBERGER est nommé secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3 – BUDGETS ET COMPTES (7.1.1) - Ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2024

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la **LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V)**) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il précise que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (20, 204, 21, 23, 27) était de 2 400 772,16 € TTC.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 600 193,04 € TTC, soit 25 % de 2 400 772,16 € TTC

En conséquence, il est proposé d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2024 au titre du budget 2024, selon la ventilation présentée ci-dessous :

Chapitre	Compte	Libellés de compte	Budget 2023	Ouverture par anticipation proposée
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études / Opération 229	170 000,00 €	42 500,00 €
	2031	Frais d'études / Opération 230	50 000,00 €	12 500,00 €
	2031	Frais d'études	20 000,00 €	5 000,00 €
	205	Concessions et droits similaires	261,60 €	65,40 €
	2051	Concessions et droits similaires	17 386,88 €	4 000,00 €
204 - Subventions d'équipements	2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	6 375,00 €	2000,00 €
	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	50 000,00 €	11 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	54 000,00 €	13 500,00 €
	21311	Hôtel de ville	20 000,00 €	10 000,00 €
	21312	Bâtiments scolaires	116 673,57 €	30000,00 €
	21318	Autres bâtiments publics	92 459,77 €	25000,00 €
	2151	Réseaux de voirie	110 000,00 €	50000,00 €
	2152	Installations de voirie	30 494,60 €	20000,00 €
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 048,64 €	3000 €
	21571	Matériel roulant - voirie	105 000,00 €	27000,00 €
	21578	Autre matériel et outillage voirie	5 000,00 €	3000,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	8 816,60 €	3000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
	2184	Mobilier	14 140,80 €	10000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	32 970,70 €	10000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions / Opération 229	900 000,00 €	225 000,00 €
	2313	Constructions / opération 230	250 000,00 €	62 500,00 €
TOTAL				571 565,40 €

Délibération : vote pour à l'unanimité.

4 – Recrutement de 2 animateurs pour les deux semaines des vacances d’hiver et remplacement d’une animatrice suite départ

Monsieur le Maire expose que le service animation a besoin de recruter deux animateurs par semaine de vacances d’hiver pour assurer le service au mieux auprès des enfants. Le service a fait savoir qu’il va recruter au total 4 animateurs pour les 2 semaines, soit 2 animateurs par semaine.

De plus, une animatrice a indiqué par courrier qu’elle quitterait ses fonctions le 13 février prochain. Des recrutements sont en cours pour procéder à son remplacement.

Il est demandé au conseil de donner son accord pour le recrutement pendant les vacances scolaires d’hiver et de procéder au recrutement d’un nouvel animateur suite à la démission d’une animatrice.

Délibération : vote pour à l’unanimité.

5 – Modification du tableau des emplois et création d’un poste de secrétaire médicale pour le nouveau médecin

Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois communaux au 5 février 2024

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à diverses modifications au niveau du personnel communal, le maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des emplois communaux suivants :

EMPLOIS	Postes créés pourvus	TC TP TNC	GRADES	CADRES D'EMPLOIS
PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Directrice Générale des Services	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Etat civil – élections - Accueil – CCAS – logement – assurances – bibliothèque	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité			Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif
Service finances	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Urbanisme et suivi travaux	1	TC	Adjoint Administratif	
Accueil – communication – manifestations – journal communal	1	TC		
SERVICE TECHNIQUE				
Responsable des services techniques	1	TC	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	2	TC	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Technique Principal

Entretien écoles - bâtiments communaux - cantine	4	TC	Adjoint technique	Adjoints Techniques Territoriaux - ATT 1 ^{ère} classe
Entretien école maternelle et ASEM	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien école maternelle et ASEM	1	TP	Adjoint Technique	
SERVICE ANIMATION				
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	2	TC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation Territoriaux
	1	TP		
SERVICE SOCIAL				
Responsable ATSEM et personnel entretien	1	TC	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	ATSEM Principale de 1 ^{ère} classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE - GARDE CHAMPETRE				
Garde-Champêtre	1	TC	Garde-Champêtre Chef	Gardes-Champêtres
PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Responsable finances	0	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur - Rédacteur principal
Scolaire - comptabilité	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint administratif - Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Administratif	1	TP	Apprenti adjoint administratif	Apprenti
SERVICE SOCIAL				
Agent polyvalent entretien et Atsem	2	TNC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
SERVICE TECHNIQUE				
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien bâtiments communaux + cantine	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien bâtiments communaux + cantine	1	TNC		
SERVICE POLICE RURALE				
ASVP	1	TC	Adjoint technique	Adjoints techniques territoriaux
SERVICE ANIMATION				
Directeur accueil de loisirs et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Directeur adjoint de loisir et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Animateur accueil de loisirs et périscolaire	0	TNC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	4	TC		
EMPLOIS CONTRACTUELS ET OCCASIONNELS				
Adjoints d'animation	1	TC	Adjoint d'animation	Adjoint Animat Territorial
EMPLOIS CREEES NON POURVUS				
Adjoint Administratif	1	TP	Emplois conservés mais non pourvus pour besoins occasionnels ou renforcement ponctuel des équipes.	
Adjoint Technique	3	TC		
Adjoint Technique (remplacements et occasionnels)	1	TC		
Rédacteur Territorial	2	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Rédacteur
Attaché Territorial	1	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Attaché
Garde champêtre	1	TC	Garde champêtre	Garde champêtre
ASVP	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique
Adjoint d'animation	3	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
ATSEM	0	TC	Atsem	Atsem
Employée de bibliothèque	1	TNC	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine
Secrétaire médicale	1	TP	Adjoint administratif	Adjoint administratif

Le maire propose de créer un poste de secrétaire médicale à temps partiel.

Il est demandé au conseil d'approuver le tableau des emplois et la création d'un poste de secrétaire médicale à temps partiel pour la maison de santé.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

6 – Contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG 01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrat-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans (2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1^{er} janvier 2025, le Centre de gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, le Centre de gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

7 – Garantie financière pour le projet de la SEMCODA route de Divonne

La SEMCODA programme un projet de construction sur la commune. Le projet est en pièce jointe de la note de synthèse.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'accord d'une garantie financière à hauteur de 1 478 400 €, soit 80 % des prêts Caisse des Dépôts et Consignations et Action Logement.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

8 – Présentation d'Ecofinance pour aide à la fiscalité

Monsieur le Maire présente une offre de la part d'Ecofinance pour aider à mettre à jour les bases des valeurs locatives des logements de la commune. De plus, la société possède un logiciel qui permet à la commune de connaître les bases cadastrales et d'animer le groupe de travail du CCID, sans oublier de fiabiliser les bases imposables.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

9 – Approbation d'une convention pour les panneaux solaires

Monsieur le Maire présente une proposition d'accompagnement de la part de Miage Environnement pour analyser le potentiel de production d'électricité renouvelable et aider à la définition des Zones d'Accélération.

Les documents sont en annexe de la note de synthèse. Le coût de la prestation, frais de déplacement inclus est de 290 € HT.

Le rapport transmis par la société peut aider la commune à prendre des décisions relatives à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

10 – Convention avec Monsieur CHAUMETTE (enregistrement)

Monsieur le Maire présente une convention avec Monsieur CHOMETTE pour aider à l'étude de panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur le parking de la maison de santé. Il s'agit d'un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le marché qui serait mis en place. A la salle Pierre Jaques, il y aurait une solution pour travailler avec une entreprise proposant de stocker la chaleur en été et la restituer en hiver.

Le but est de valider l'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour la maison de santé. Le restant serait pour plus tard.

Délibération : vote pour 16, une abstention (CP).

11 – Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la communauté d'agglomération relatif à la mobilité

La communauté d'agglomération du pays de Gex demande aux communes membres de présenter à leur conseil municipal le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à la mobilité transfrontalière. Le rapport est annexé à la note de synthèse.

Le conseil doit présenter ses observations concernant ce rapport. Le conseil n'a pas d'observation.

12 – Convention Café des parents

Monsieur le Maire présente la convention d'un atelier le mardi matin pour un café des parents avec une professionnelle de la petite enfance. L'objectif est de créer du lien.

Le montant est de 1 522 € TTC pour 1 an.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

13 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 28 février 2022

Décision n°2023 / 038 : Renouvellement du bail de location de l'ancien atelier communal.

14 – Informations communautaires

Commission des affaires sociales du 21 décembre : La CPTS organise une conférence pour présenter l'association et ses missions de service d'orientation médicale dans le cadre de la santé mentale, des troubles du Neurodéveloppement, des consultations en dermatologie, de la santé de la femme, de l'attractivité du territoire et accompagnement des professionnels de santé et de la gestion de crise. Médicobus, c'est pour l'instant un projet pour la CPTS.

Pour avoir un rendez-vous dans les 72 heures avec des spécialistes ou un médecin, c'est assez compliqué.

Conseil communautaire : Gros projet de reprise de la SPL Terrinnov au quartier des cinémas à Ferney. Monsieur le Maire présente rapidement le projet. La SPL a acheté des terrains. COGEDIM s'est retiré du projet et devait acheter des terrains. Ce n'est plus le cas mais les emprunts doivent être remboursés. Un financeur s'est retiré également. Comme plus de projet pour l'ensemble, les terrains vont être vendus en 3 parties. C'est toujours au stade de débat.

15 – Commissions communales

Commission scolaire : Enseignantes en arrêt maladie, la remplaçante est tombée malade en maternelle. Une organisation a été mise en place par la directrice et la responsable de service. Audrey est en maladie depuis le mois de décembre. Valérie a repris les pointages cantine.

Lors de la grève, la cantine est restée mais les enfants devaient venir avec leur panier repas.

Le parking de l'école, beaucoup d'incivilités qui ont été verbalisées par le garde champêtre. Des barrières et des panneaux ont été mis en place.

Silhouettes à installer au niveau des passages piétons.

Commission environnement : panneaux solaires et le marché qui décline. Le gros problème avec les maraîchers, Pascale STEINMANN est en contact avec des maraîchers. La ferme aquaponique ne vient plus du tout.

Santé environnementale : atelier pour le personnel d'entretien de la mairie pour utilisation des produits d'entretien non toxiques. Un devis a été transmis d'un montant de 480 €. L'atelier serait pour les vacances de Pâques.

Le montant sera sur le budget formation.

Il est demandé si un budget jeux a été prévu en 2024. Cela peut être le cas. Un devis a été fait. Le Maire présente le projet reçu. L'idéal est de voir vers quel projet la commune va. Les prix sont exorbitants. Le conseil doit être d'accord sur les lieux d'implantation des jeux.

16 – Informations diverses

Monsieur le Sous-Préfet de Gex souhaite effectuer un déplacement officiel sur la commune de Versonnex. La sous-préfecture propose de démarrer le programme de ce déplacement par un temps de travail consacré aux dossiers et aux sujets de la commune avec le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal suivi d'un temps de visite puis d'un déjeuner. Ce déplacement s'achèverait vers 14h00.

Une fois la date retenue, Monsieur CARNEIRO, secrétaire général adjoint qui accompagnera Monsieur le sous-préfet lors de ce déplacement, prendra attache avec la commune pour évoquer le programme et l'ordre du jour concernant les sujets à aborder.

Actuellement, aucune date n'a été arrêtée.

Caravane des métiers : La Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été retenue pour accueillir la « Caravane des métiers » au Technoparc de Saint-Genis-Pouilly le samedi 22 mars 2024.

La Communauté d'Agglomération et la Mission Locale aimeraient mettre en avant les métiers de la fonction publique territoriale et l'ensemble des communes du Pays de Gex.
Le conseil ne se prononce pas sur la participation à cet événement.

La barrière chemin levé qui est cassée. Une réflexion est à mener pour savoir par quoi il faut la remplacer. Les gendarmes étaient passés.

Rappel pour la commission du personnel : lundi 12 février à 18 heures 30.

La nuit des étoiles vendredi 9 février à partir de 19 heures 30 à 22 heures.

Séance levée à 22 heures 35

Fait à Versonnex, le 15 février 2024

Le maire,
Jacques DUBOUT



**Le prochain conseil municipal aura lieu le
4 mars 2024.**